



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TGV

Question écrite n° 11322

Texte de la question

M. Alain Juppé souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les inquiétudes de la population, des élus et des milieux socio-économiques d'Aquitaine quant à l'état d'avancement de la liaison TGV Paris - Bordeaux. Cette liaison à grande vitesse, dont le principe était acquis, puisqu'elle était inscrite au schéma directeur national des TGV, était à même, par son prolongement vers la péninsule ibérique, de désenclaver enfin l'Aquitaine. Toutes les études ont montré qu'elle était, en outre, la plus rentable, sur le tronçon Paris - Bordeaux. La participation des collectivités locales au financement des études préalables avait, enfin, été obtenue par le précédent gouvernement. Or, il semble ressortir de la réunion interministérielle du 4 février dernier, malgré une augmentation significative (+ 55 %) du budget des investissements ferroviaires en 1998, que la liaison Paris - Bordeaux et la desserte de l'Aquitaine ne figurent plus au rang des priorités gouvernementales. Alors que, par ailleurs, certains projets autoroutiers aquitains paraissent également bloqués, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement et de quelle façon il entend répondre au sentiment des Aquitains d'être oubliés en matière d'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

L'aménagement du territoire est un enjeu majeur pour le pays et le transport ferroviaire de voyageurs, compte tenu de ses avantages en matière de service, de vitesse, de confort, mais aussi de sécurité et d'environnement, a vocation à contribuer pleinement à la politique d'aménagement du territoire. Le schéma directeur national des liaisons ferroviaires à grande vitesse approuvé en avril 1992 a retenu, pour ce qui concerne le Sud-Ouest de la France, le projet de TGV Aquitaine, prolongement du TGV Atlantique de Tours à Bordeaux et en direction de l'Espagne. Le débat sur l'intérêt économique et social et les grandes fonctionnalités de ce projet a montré sa pertinence, autant pour les régions traversées, qu'en ce qui concerne sa dimension européenne du fait des relations qu'il organiserait en direction de la péninsule ibérique. Ce débat a permis l'élaboration d'un cahier des charges de l'infrastructure qui, conformément au schéma directeur, retient une ligne nouvelle reliant Tours à Bordeaux via Poitiers et Angoulême. C'est sur cette base que les études préliminaires ont été engagées en juin 1997. Ces études sont cofinancées par l'Etat, la SNCF, et les régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Centre. Elles concernent la ligne à grande vitesse proprement dite entre Tours et Bordeaux, mais aussi les aménagements connexes nécessaires, et notamment les améliorations de capacité à l'entrée de Bordeaux. Elles doivent, ainsi que les consultations des collectivités locales intéressées, se poursuivre tout au long de l'année 1998. D'une manière générale, il est apparu que les financements consacrés au ferroviaire depuis plusieurs années, et ceux à venir, étaient très loin de permettre la réalisation des projets inscrits au schéma directeur, alors qu'il convenait de mener de front deux actions complémentaires : la modernisation du réseau de lignes classiques et la construction de nouvelles lignes à grande vitesse. Aussi le 4 février dernier, le Gouvernement a décidé, d'une part, d'augmenter fortement la participation de l'Etat au financement des infrastructures ferroviaires et, d'autre part, de rechercher un meilleur équilibre entre la réalisation d'infrastructures nouvelles et l'amélioration des lignes et services existants. Au-delà des décisions prises pour le financement de la réalisation des TGV Est et TGV Rhin-Rhône, il a été demandé à Réseau Ferré de France

(RFF), en concertation avec la SNCF, de définir dans le courant de l'année 1998, les projets qui apparaissent prioritaires ainsi que les moyens à mettre en oeuvre en vue de leur réalisation. Cette démarche a pour but d'améliorer les projets en recherchant les meilleurs moyens techniques et financiers pour parvenir à leur réalisation. C'est dans ce cadre qu'il sera possible de poursuivre les études engagées sur le TGV Aquitaine et de fixer le moment venu des calendriers de réalisation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Juppé](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11322

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1300

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3044